



## **Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020**

*Région Provence Alpes Côte d'Azur*

### **Présentation des critères de sélection**

#### **Axe 9 – OT 13 – « Investir pour stimuler l'emploi et la compétitivité des PME »**

Présentation des critères de sélection de cette typologie d'actions relevant de l'axe 9 – OT 13 dédié à REACT EU introduit dans le PO révisé par décision CE C(2021)2645 du 13/04/2021

Les critères présentés relèvent du volet « Soutien au fonds de roulement et à l'investissement dans les PME » de l'axe 9 – OT 13 dédié à REACT EU, introduit dans le programme opérationnel FEDER-FSE lors de la révision validée par décision CE C(2021)2645 du 13/04/2021, qui donnera lieu au lancement par l'Autorité de gestion d'un appel à projets intitulé « **Investir pour stimuler l'emploi et la compétitivité des PME** ».

Conformément aux critères de sélection déjà présentés au Comité de Suivi et intégrés aux appels à candidatures lancés sur les autres priorités d'investissement du programme Opérationnel FEDER FSE 2014-2020, ils s'articulent en 3 « blocs » permettant de garantir :

- a- Que le projet contribue à la **stratégie et à la performance financière de l'axe REACT-EU** du programme Opérationnel : Les critères de contribution aux objectifs et à la performance financière de l'axe REACT-EU du PO  
Il s'agira de s'assurer de :
  - l'inscription de l'investissement dans une démarche/ stratégie d'entreprise numérique et/ou écologique
  - la prise en compte des principes dits « transversaux » dans les projets : développement durable, égalité des chances et non-discrimination, égalité entre les femmes et les hommes.
  - la contribution du projet à la performance financière de l'axe REACT EU mesurée par le biais d'indicateurs quantitatifs (montant de dépenses certifié).
  - la pertinence du coût du projet au regard des résultats attendus.
- b- Que le projet est un projet de « **qualité** » : Les critères relatifs à la « qualité » du projet. (voir tableau détaillé ci-après)
- c- Que le porteur de projet répond aux **exigences administratives et financières** du programme : Les critères relatifs aux « exigences administratives et financières » du Programme Opérationnel.

**L'évaluation de ces critères se traduit pour chacun des dossiers par une note sur 20.**

**Les projets retenus sont ceux :**

- n'ayant aucune note éliminatoire (c'est-à-dire une note par bloc inférieure à la moyenne)
- et ayant obtenu un score global d'au moins 10 sur un total de 20.

Les projets sont ensuite classés par notes et acceptés jusqu'à épuisement de l'enveloppe financière.

Axe- Objectif Thématique Typologie d'actions- Appel à projets	Critères de sélection des projets
<p><b>Axe 9 – OT 13 :</b>  <b>Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences sociales et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie</b></p> <p>Typologie d'actions :  Réparer les dommages engendrés par la crise en soutenant les investissements des PME</p> <p>Appel à projets :  Investir pour stimuler l'emploi et la compétitivité des PME</p>	<p><b>Catégorie 1 : Critères relatifs à la contribution du projet aux objectifs de l'axe REACT EU du PO et à la performance financière</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscription de l'investissement dans une démarche/ stratégie d'entreprise numérique et/ou écologique ;</li> <li>- Contribution au développement durable, à l'égalité des chances et non-discrimination, à l'égalité entre les femmes et les hommes ;</li> <li>- Potentiel de certification ;</li> <li>- Adéquation entre les coûts du projet et les résultats escomptés.</li> </ul> <p><b>Catégorie 2 : Critères relatifs à la qualité du projet</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution du projet au développement des filières stratégiques et technologies clés régionales ;</li> <li>- Impact et viabilité économique du projet d'investissement ;</li> <li>- Impact de l'investissement sur le territoire régional.</li> </ul> <p><b>Catégorie 3 : Critères relatifs aux exigences administratives et financières du programme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité administrative ;</li> <li>- Capacité financière.</li> </ul>